

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° 387

**SOUS-AMENDEMENT**présenté par  
Mme Mansourià l'amendement n° 271 de M. Fayssat  
-----**ARTICLE 1ER BIS**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi que les secrets d'affaires et informations stratégiques non brevetées ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette rédaction vise à sécuriser également les savoir-faire et informations confidentielles qui, bien que non brevetées, constituent des actifs immatériels essentiels pour les groupes industriels.